



REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Dénomination

Le Spondyle club d'Antibes en accord avec la C.M.A.S. et la F.F.E.S.S.M. organise le samedi 15 mai et dimanche 16 mai 2004 le 3^{ème} meeting international de nage avec palmes nommé « *Challenge Jean BUNOZ* ».

Art. 2 Organisation

La compétition est régie par le règlement international, la commission nationale de nage avec palmes et ce règlement ici présent.

Il doit être connu de chaque compétiteur et accepté à l'inscription.

Le meeting est composé des courses suivantes :

Senior homme et femme (cat. A) : 100 sf, 200 sf, 400 sf, 800 sf, 4x100 sf
50 ap
100 is, 400 is, 800 is

Cadet garçon et fille (cat. B) : 100 sf, 200 sf, 400 sf, 800 sf, 4x100 sf
50 ap
100 is, 400 is, 800 is

Minime garçon et fille (cat. C) : 50 sf, 100 sf, 200 sf, 400 sf, 4x100 sf,
100 is

Art. 3 Compétiteurs / courses

Chaque club peut engager un maximum de 10 nageurs par catégorie (homme ou femme).

La catégorie benjamin (cat. D, 12, 13 ans) ne peut prendre part à aucune course, relais compris.

Chaque équipe peut engager un seul relais par catégorie.

Chaque compétiteur doit être en possession **de sa licence fédérale et de sa Carte d'Identité Fédérale ou de la licence sportive CMAS pour les nageurs étrangers.**

Art. 4 Lieu de la compétition

Le meeting international « *Challenge Jean BUNOZ* » sera nagé au Stade Nautique d'Antibes avenue Jules Grec 06600 Antibes.

Bassin olympique de 8 lignes d'eau avec un fond constant de 2 mètres.

La température de l'eau sera d'environ 27° C.

Art. 5 Les engagements

Les engagements devront être envoyés exclusivement sur feuilles récapitulatives (formulaire fourni par les organisateurs) avant le **vendredi 30 avril**, et adressés au siège du club :

Spondyle club d'Antibes
62 Avenue des pins du cap
06160 JUAN LES PINS France
fax. 04 93 67 34 93

Chaque club devra régler 2 euros par course individuelle nagée et 5 euros par relais, somme à régler lors de la distribution des séries.

Tout forfait non déclaré lors de la distribution des séries et ce jusqu'à la fin de l'échauffement de la première session ne sera pas remboursé.

Art. 6 Opération préliminaire

Il devra y être payés les frais de participation et déclarés les forfaits.
Y seront remises les séries.

Art. 7 Contrôle du matériel

Les tubas et les monopalmes seront contrôlés à tous moments de la compétition. En cas de matériel non réglementaire, le compétiteur sera disqualifié par le juge arbitre.

Les bouteilles seront contrôlées lors du gonflage.

Art. 8 Rassemblement des compétiteurs

Tous les compétiteurs devront s'échauffer dans le bassin de 50 m. La fosse à plongeon servira de bassin de récupération.

1 ère session : échauffement à 14h.00 début des épreuves à 15h.30

2 ème session : échauffement à 08h.30 début des épreuves à 09h.30

3 ème session : échauffement à 13h.30 début des épreuves à 14h.15

Art. 9 Le chronométrage

Les temps seront enregistrés par chronométrage électronique de la fédération. En cas de défaillance, c'est le temps manuel qui comptera.

Art. 10 Les résultats

Sur la base des résultats donnés par le chronométrage électronique ou à défaut par les officiels, seront établis les classements.

Aucune prise de temps et tentative de records au cours des 3 sessions.

Aucun sur-classement ne sera pris en compte, l'athlète devra concourir dans sa catégorie.

Du fait d'un problème technique par rapport à la configuration de la piscine les 50 AP senior et cadet homme / femme (cat. A / B) et ainsi que le 50 SF minime garçon et fille (cat. C) seront pris en temps manuel par les officiels.

Art. 11 Les récompenses

Sur la base des résultats obtenus par le classement seront remises les récompenses suivantes :

- une médaille pour les trois premiers individuels de chaque épreuve.
- une plaquette de la ville d'Antibes pour le premier de chaque épreuve.
- une médaille pour les trois premières équipes en relais de chaque catégorie.
- une coupe à chaque club participant, pour son classement final.

Il sera demandé à chaque équipe de présenter son capitaine pour cette remise.

Seuls les 20 premiers compétiteurs marqueront des points qui à l'addition désigneront le club vainqueur.

Art. 12 Règles de conduite

La distribution des récompenses aura lieu pendant le déroulement de la compétition, toutefois les athlètes concernés devront être à disposition pour la cérémonie.

Les athlètes qui auront des attitudes ou comportements irrespectueux à l'égard de l'organisation, des juges, des autres concurrents ou du public seront immédiatement disqualifiés pour la session.

Art. 13 note

Le présent programme pourra subir quelques variations ou être modifié pour cause de force majeure.

Les athlètes devront être à la disposition du collège des juges avec toutes leurs affaires 10 minutes avant le départ de leur propre course.

Art. 14 Note pour les clubs français

Chaque club français devra fournir un officiel minimum. Le cas contraire une amende de 100 euros sera demandée.

Coupe Internationale d'Antibes de Nage avec Palmes JEAN BUNOZ / 15 & 16 mai 2004

HÔTELS

Hôtel FORMULE 1

Route de saint Bernard
06220 VALLAURIS
Tel : 08 91 70 51 65
Fax : 04 92 96 92 65
1/2/3 pers. 31 €
petit déjeuner : 3,40 €
parking gratuit

**** Hôtel KYRIAD**

2067 ch. de Saint Claude
06600 ANTIBES
Tel : 04 93 33 34 50
Fax : 04 93 74 11 61
Kyriad.antibes@wanadoo.fr
www.kyriad-antibes.com
single: 50 € double : 62 €
triple : 79 € quadruple : 95 €
Petit-déjeuner: compris
Parking, garage: gratuit
5mn de la piscine, ligne bus

***** PORT PRESTIGE**

1, avenue Frédéric Mistral
06600 ANTIBES
Tel : 04 92 90 62 00
Fax : 04 92 90 62 01
antibes@pierre.vacances.fr
single : 125 € double : 139 €
triple : 164 €
Petit-déjeuner: 9 €
Garage: 8 €
Clim., appart. spacieux

**** Hôtel LE COLLIER**

19 bd du Général Vautrin
06600 ANTIBES
Tel : 04 93 74 56 40
Fax : 04 93 65 99 38
hotelrestaurant.lecollier@wanadoo.fr
www.lecollier-hotelrestaurant.com
single : 65€ double : 77 €
Garage : 4€

***** Hôtel THALAZUR**

770 chemin des Moyennes Bréguières
06600 ANTIBES
Tel : 04 92 91 82 02
Fax : 04 93 65 94 14
antibes@thalazur.fr
www.thalazur.fr
single : 54 € double : 72 €
triple : 90 €
Parking gratuit, piscine, sauna,
hammam, jacuzzi, fitness

**** Hôtel BLEU MARINE**

Les quatre chemins
06600 ANTIBES
Tel : 04 93 74 84 84
Fax : 04 93 95 90 26
www.bleumarine.antibes.com
hotel-bleu-marine@wanadoo.fr
single : 50 € double : 57 €
triple : 65 €
Petit-déjeuner : 6,50 €
Parking gratuit, salle de bain, télé

**** Hôtel CAMPANILE**

2317 chemin de saint Claude
06600 ANTIBES
Tel : 04 93 74 80 01
Fax : 04 93 95 22 48
www.campanile-antibes.fr.st
campanile-antibes@tiscali.fr
single : 63 € double : 67,50 €
triple : 73,80 €
Petit-déjeuner: 6,80 €
Parking gratuit, terrasse, piscine

ETAP Hôtel

Route de saint Bernard- Porte 16
06220 VALLAURIS
Tel : 08 92 68 32 15 / 04 93 65 48 08
Fax : 04 93 65 23 01
single: 40 € double : 46 €
triple : 46 €
Petit-déjeuner: 4 €
Parking gratuit, garage: 5 €

***** Résidence ORION**

14 avenue de la Rostagne
06160 ANTIBES-JUAN LES PINS
Tel : 04 93 67 07 08
Fax : 04 92 93 70 78
antibes@orion-vacances.com
single : 58 € double : 65 €
triple : 80 €
Parking: 7 €
Piscine, studios avec télé, clim, terrasse

***** Hôtel APOGIA**

87, allée Belle Vue
Les Terriers Nord
06600 ANTIBES
Tel : 04 93 74 46 36
Fax : 04 93 74 53 04
antibes@apogiafrance.com
www.apogiafrance.com
single : 69 € double : 85 €
triple : 95 €
Petit-déjeuner compris, parking gratuit

Choisissez votre hôtel et réservez directement vos chambres auprès de celui-ci